

15 mai 2020

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : **R-4110-2019 - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
2020-2029**

OBJET : **Demande de délai pour le dépôt de la demande d'intervention**

Chère consœur,

À la lecture des réponses du Distributeur aux DDR portant sur sa relation contractuelle avec Hilo et le rôle de celui-ci dans le cadre du plan d'approvisionnement, le RNCREQ est d'avis que la Régie pourrait bénéficier d'un éclairage supplémentaire sur les meilleures pratiques en matière d'acquisition de ressources de GDP auprès d'une entité tierce.

Par conséquent, le RNCREQ propose d'ajouter à sa preuve une courte expertise réalisée par la firme Synapse Energy Economics, Inc., dont le mandat serait de répertorier les pratiques d'acquisition de ressources de GDP auprès d'une entité tierce dans d'autres juridictions, et d'identifier parmi ces pratiques celles qui se sont avérées les plus favorables à l'intérêt public, notamment en raison de leur efficacité et de leur rentabilité. Le budget supplémentaire anticipé pour la réalisation de cette expertise est de 14 100,00\$. À la demande de la Régie, le RNCREQ pourra déposer un budget de participation amendé qui en tient compte.

Si la Régie juge cette expertise utile à sa réflexion, le RNCREQ demanderait dès maintenant un délai au 3 juin pour le dépôt de sa preuve, afin d'accorder à Synapse le temps nécessaire à la préparation de l'expertise. Ce délai donnerait aussi le temps au RNCREQ de tenir adéquatement compte des réponses additionnelles à ses DDR qui pourraient être reçues suite à la décision de la Régie sur les contestations. Étant donné la longue période avant le début des audiences, le RNCREQ soumet respectueusement que ce délai ne devrait pas avoir d'effets néfastes sur le déroulement de l'audience.

Veuillez agréer, chère consœur, nos meilleures salutations,



Prunelle Thibault-Bédard